



PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU,

Absents :

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Jean-Claude DELAS quitte la séance après le point 10 et donne procuration à Régis PIERROT

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2018

Le nom de Madame Muriel ROSSI apparaissait deux fois au lieu d'une, Monsieur le Maire propose de rectifier cette erreur matérielle.

Madame Blandine CARATY demande pourquoi il est fait mention de la justification de son abstention au vote précédent et pourquoi il est fait mention de sa remarque sur les coquilles d'un précédent procès-verbal.

Il est précisé que ces mentions ont pour objet de refléter fidèlement ses interventions sur les procès-verbaux.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 février 2018 aux voix qui est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. Transfert des abonnements et des consommations d'électricité d'éclairage public au SDE65

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le transfert de la compétence « Eclairage public » aurait dû s'accompagner du transfert de l'ensemble des charges de ce service et notamment les consommations électriques.

Ainsi, le SDE65 avait la possibilité de prendre en charge les factures d'électricité en éclairage public, pour l'ensemble des communes du Département des Hautes-Pyrénées ayant transféré cette compétence, à l'exception des communes de Bagnères de Bigorre, Lannemezan et Tarbes. Considérant les faits précédemment exposés et après une enquête auprès des collectivités concernées, cette proposition a obtenu l'avis favorable d'une grande majorité d'entre elles.

Monsieur le Maire rajoute que cette procédure de transfert de charges liée à la compétence éclairage public a été validée en Comité Syndical du SDE65 du 15 décembre 2017 et propose ainsi de transférer les abonnements et consommations liés à l'éclairage public et notamment les consommations électriques, de l'autoriser à régler au SDE65, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de sa collectivité, à inscrire cette somme préalablement au budget et de l'autoriser à signer tout document en rapport avec ce projet, étant entendu que le transfert des abonnements et consommations sera effectif au 1er janvier 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Prise en charge de l'électricité du RAM

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le bâtiment rénové fait l'objet d'un compteur d'électricité unique et que par conséquent l'exploitant de la micro-crèche paie la part du RAM qui doit être prise en charge par la commune. Comme il est impossible pour le locataire de facturer l'électricité à la commune, Monsieur le Maire propose de réduire le montant du loyer de 50 euros par mois, correspondant à l'estimation de la consommation du RAM à partir du 1er janvier 2018, dans l'attente d'avoir un recul suffisant sur la consommation réelle du RAM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Programme d'actions 2018 sur la forêt communale

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour 2018. Il propose de donner suite aux travaux sylvicoles dans une régénération débutée en 2010 (parcelle 7.u), aux travaux sylvicoles dans une

plantation de 2014 (parcelle 24.u) ainsi qu'aux travaux de maintenance sur la parcelle 30 pour un montant estimé à 20 972 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Avis sur le Projet Régional de Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de donner un avis sur le Projet Régional de Santé qui applique les directives nationales. Monsieur Jean-Claude DELAS détaille les différents points du projet. Selon lui, le projet reprend tous les domaines de métiers différents. Le nombre de médecins est en sous-nombre alors qu'ils sont le pivot des soins. Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec la voix contre de Monsieur Francis ARTIGUE.

6. Attribution de la concession du camping

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la procédure de mise en concurrence de la concession pour l'exploitation du camping et détaille l'ensemble des deux offres reçues. Il rappelle également que la commission réunie le 7 février 2018 a estimé, par 3 voix contre 1, que :

- La candidature/offre de CAMPING-CAR PARK était recevable et appropriée ;
- La candidature/offre de KAMINEO était irrecevable et inappropriée.

Il donne lecture de son rapport transmis au préalable à l'ensemble des membres du conseil municipal leur proposant d'approuver le choix de l'entreprise CAMPING-CAR PARK pour l'attribution de la concession, assorti de la prise en charge par la commune des investissements nécessaires à la mise en place de cette offre à hauteur de 42 020 € HT.

Monsieur Francis ARTIGUE regrette que la commune n'encourage pas des jeunes de Tournay qui sont sur place. Monsieur le Maire répond qu'il ne faut pas faire de discrimination géographique équivalant à du favoritisme.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE rajoute qu'on aurait pu annuler ou reconsulter car l'offre de Camping-car Park n'est pas une offre satisfaisante : il n'y a pas d'humain et c'est très superflu. Il précise qu'il a eu contact avec deux propriétaires de campings proches qui lui ont indiqué qu'il y a de très grosses différences entre la fréquentation et la redevance versée. Il indique également que n'est pas compris non plus dans l'offre tout le temps de travail passé par les employés communaux.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas les mêmes informations sur cette société et qu'il n'y a aucune raison de ne pas donner suite à la consultation.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI, et l'abstention de Madame Marie-Thérèse BRUZAUD.

TRAVAUX

7. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de requalification de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte tenu du nouveau montant des travaux estimés en phase AVP, une nouvelle proposition d'honoraires a été établie par le maître d'œuvre Joël PEDURTHE qui propose un montant de 51 864,06 € HT pour un montant prévisionnel de travaux de 847 452,00 € HT soit 6,12 %, taux identique au contrat initial. Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition d'avenant

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

8. Attribution du marché de travaux pour le renouvellement d'une partie du réseau d'assainissement situé sur la place d'ASTARAC

Monsieur le Maire informe qu'en amont des travaux de requalification de la place d'Astarac qui débiteront en septembre 2018, il est nécessaire de procéder au renouvellement d'une partie du réseau pour ne pas devoir le faire après les travaux. Cinq entreprises locales ont été consultées et Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'offre moins-disante : SAUR pour 36 611,13 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

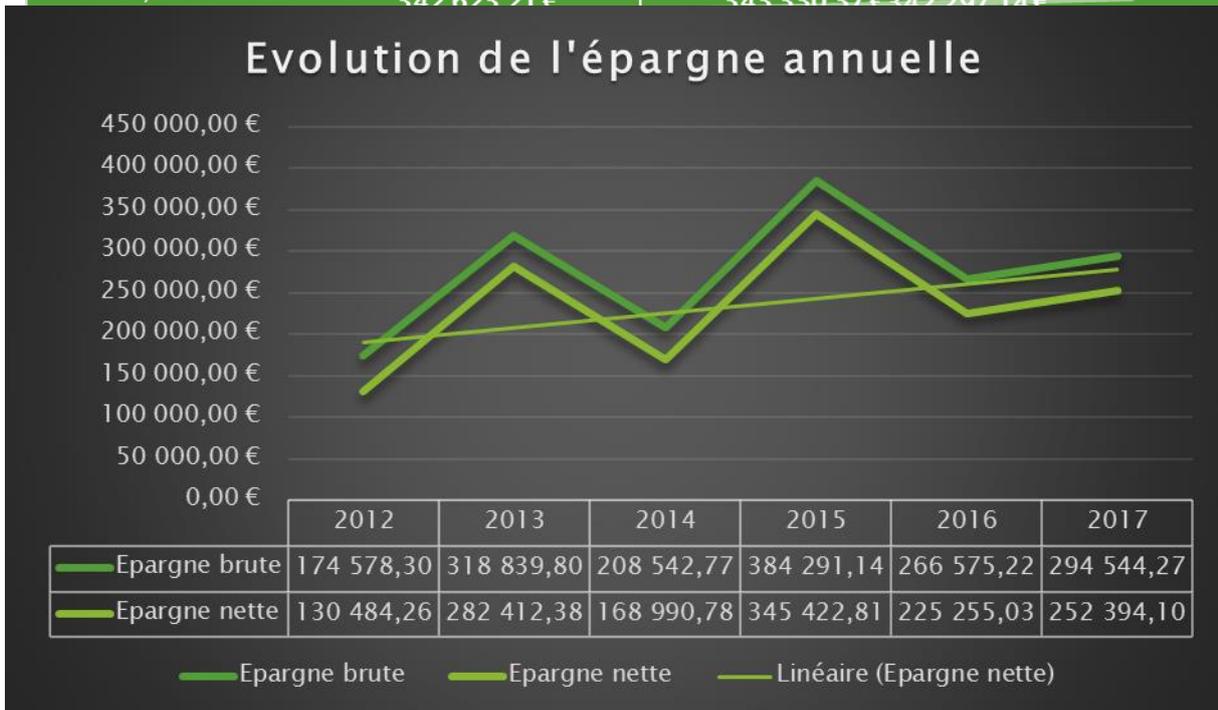
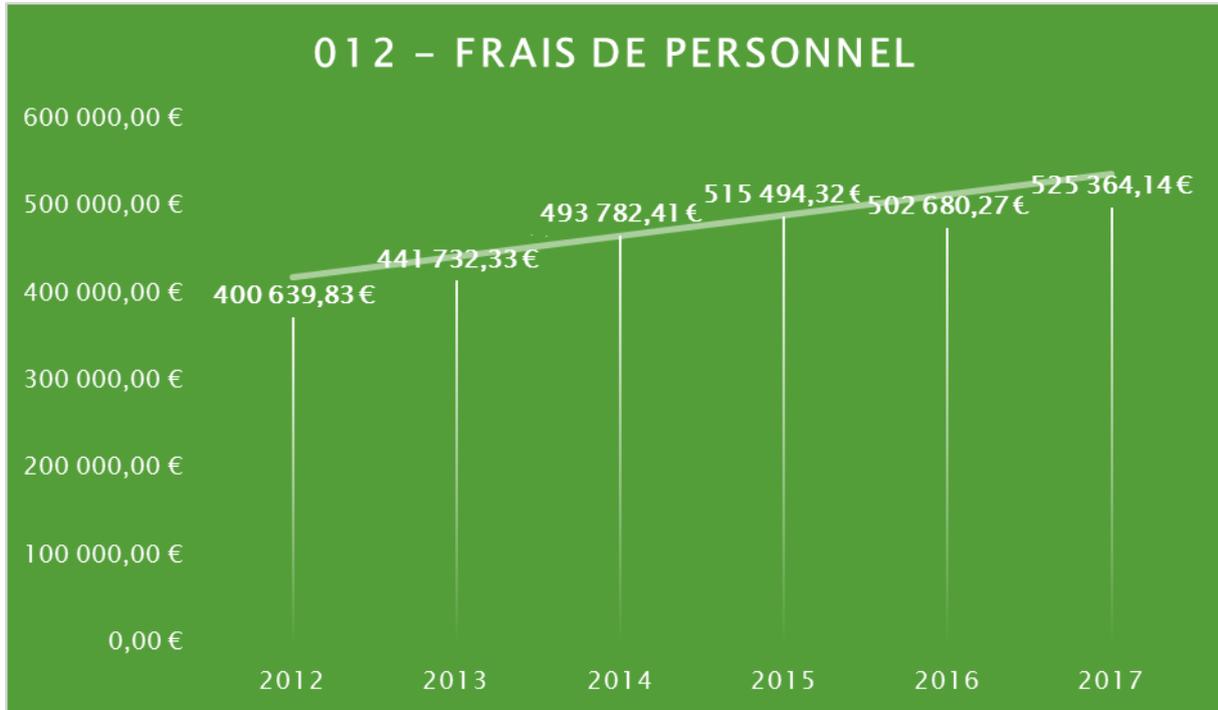
FINANCES

9. Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il propose d'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Vote du compte administratif 2017



Monsieur le Maire présente le compte de l'exercice 2017 qui s'établit avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	929 240,22	7 432,07	0,00	7 432,07	929 240,22
Opérations exercice	1 118 999,22	1 413 543,49	462 223,81	201 030,50	1 581 223,03	1 614 573,99
Totaux	1 118 999,22	2 342 783,71	469 655,88	201 030,50	1 588 655,10	2 543 814,21
Résultats de clôture	0,00	1 223 784,49	268 625,38	0,00	268 625,38	1 223 784,49
Restes à réaliser	 	 	818 000,00	801 000,00	818 000,00	801 000,00
Totaux cumulés	1 118 999,22	2 342 783,71	1 287 655,88	1 002 030,50	2 406 655,10	3 344 814,21
Résultats av affect.	0,00	1 223 784,49	285 625,38	0,00	285 625,38	1 223 784,49

Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, soumet le compte administratif au vote après que le Maire ait quitté la salle du Conseil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Affectation des résultats de 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2017 :	261 193,31 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2016 :	7 432,07 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2018 :	268 625,38 €
Restes à réaliser en dépenses :	818 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	801 000,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	285 625,38 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2017 :	294 544,27 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2016 : (après affectation des résultats de 2016)	929 240,22 €
Excédent cumulé à affecter :	1 223 784,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 285 625,38 €
 Supplément disponible : _____ 938 159,11 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
 Supplément disponible : _____ 938 159,11 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 938 159,11 €

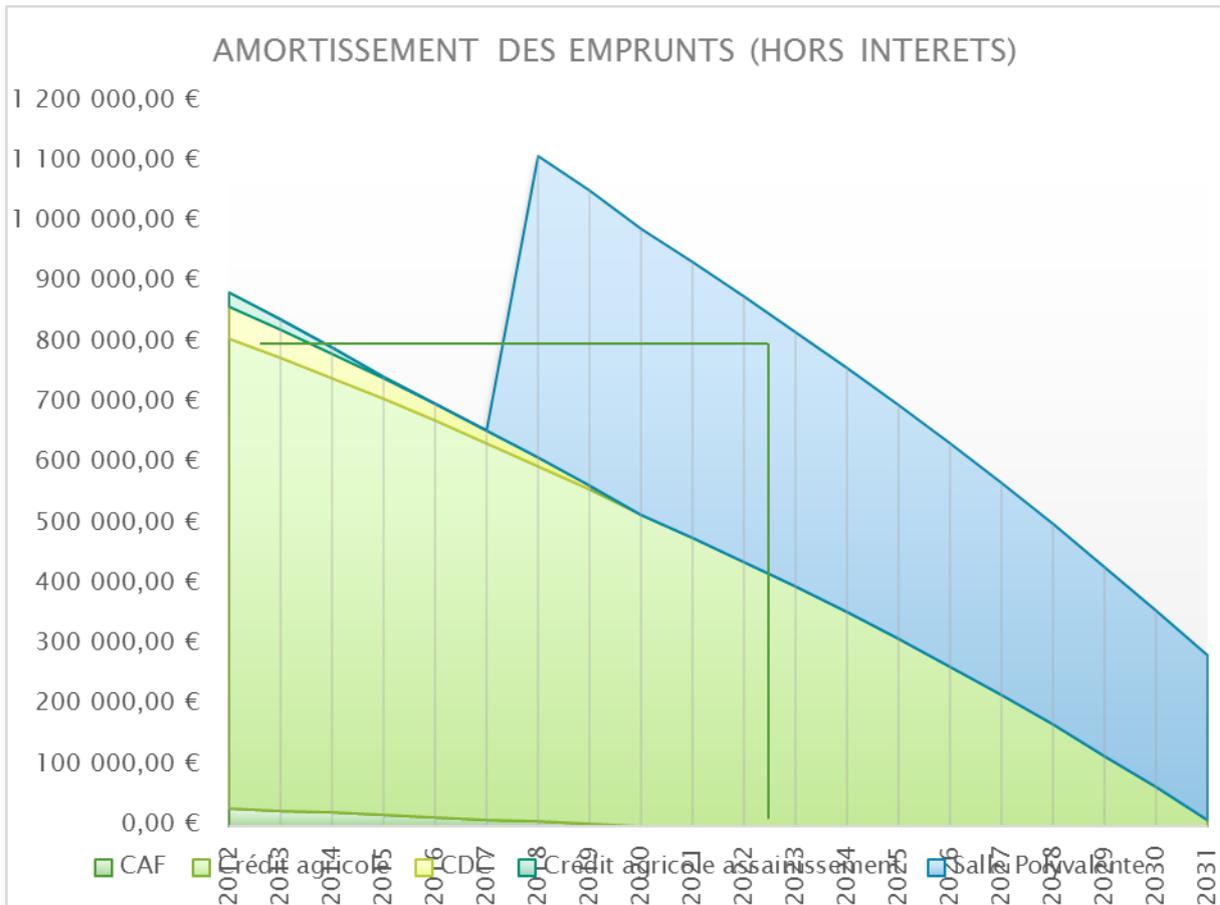
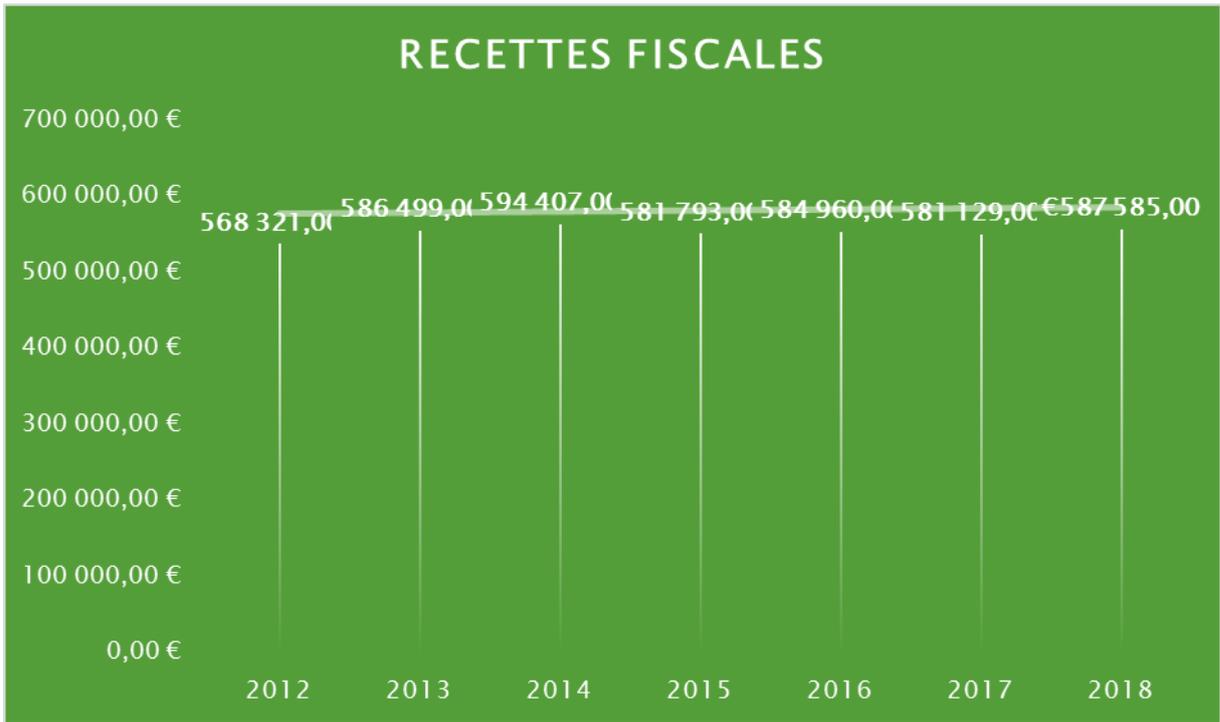
Inscriptions au budget 2018 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	268 625,38 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	285 625,38 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	938 159,11 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	818 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	801 000,00 €

12. Vote du budget primitif 2018

DOTATIONS DE L'ETAT





Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2018 suivant, dont le détail a été présenté en séance :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	3 715 199,49 €	3 715 199,49 €
FONCTIONNEMENT	2 222 294,11 €	2 222 294,11 €
TOTAL	5 937 493,60 €	5 937 493,60 €

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

13. Vote des taux de la fiscalité locale pour 2018

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité en 2018.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande à baisser la fiscalité du montant de la charge SDIS qui a été transférée à la communauté de communes. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas lieu de baisser la fiscalité compte tenu de la baisse subie des dotations de l'Etat de 50 000 € en 5 ans et compte tenu que la communauté de communes a elle-même décidé que la prise en charge de la compétence SDIS se ferait sans augmentation de la fiscalité communautaire.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

14. Approbation du compte de gestion assainissement 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses du budget assainissement paraissent régulières et suffisamment justifiées, il propose d'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Vote du compte administratif assainissement 2017

Monsieur le Maire présente le compte de l'exercice 2017 du budget assainissement qui s'établit avec les résultats suivants :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	17 115,28	20 410,43	0,00	20 410,43	17 115,28
Opérations exercice	31 030,33	42 597,84	23 664,98	111 638,90	54 695,31	154 236,74
Totaux	31 030,33	59 713,12	44 075,41	111 638,90	75 105,74	171 352,02
Résultats de clôture	0,00	28 682,79	0,00	67 563,49	0,00	96 246,28
Restes à réaliser	 	 	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	31 030,33	59 713,12	44 075,41	111 638,90	75 105,74	171 352,02
Résultats av affect.	0,00	28 682,79	0,00	67 563,49	0,00	96 246,28

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Affectation des résultats du budget assainissement de 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2017 :	87 973,92 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2016 :	20 410,43 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2018 :	67 563,49 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	67 563,49 €

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Résultat excédentaire de l'exercice 2017 :	11 567,51 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2016 :	17 115,28 €
(après affectation des résultats de 2016)	
Excédent cumulé à affecter :	28 682,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- d) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 28 682,79 €
- e) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 28 682,79 €
- f) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 28 682,79 €

Inscriptions au budget 2018 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	67 563,49 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €

(un titre de recettes sera établi pour ce montant)

Total à inscrire au compte 002 en recettes :	28 682,79 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

17. Vote du budget primitif assainissement 2018

Madame Blandine CARATY fait un compte-rendu de la mission confiée au bureau d'études BDEE. Il en découle que la rue de la fontaine et la rue des coteaux d'arrêt sont prioritaires.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif assainissement 2018 suivant, dont le détail a été présenté en séance :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 166 568,28 €	1 166 568,28 €
EXPLOITATION	79 504,79 €	79 504,79 €
TOTAL	1 246 073,07 €	1 246 073,07 €

SOCIAL

18. Aide exceptionnelle à Gabin OROSCO

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre du Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hautes-Pyrénées relative à la demande de financement pour un aménagement du véhicule pour Gabin OROSCO. L'ensemble du projet représente un coût de 5 187 € avec un montant restant à charge de 921,75 €. Monsieur le Maire propose d'accorder une aide exceptionnelle à Gabin OROSCO, représenté par Stéphanie SAINT-PICQ de 460,88 €, représentant 50 % du reste à charge, pour le financement de l'aménagement du véhicule.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

19. Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Festival pour Enfants à Cabanac »

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette manifestation qui se déroule à Cabanac et précise que la communauté de communes exerce la compétence soutien financier à la petite enfance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées pour un montant de 315 € proportionnel au nombre d'habitants. Monsieur le Maire propose d'accorder cette subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Demande de subvention de fonctionnement du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 250 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole des Métiers des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Demande de subvention de l'association « L'atelier d'Andréa »

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

24. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°1452 pour partie (lot A) (rue de la Serre)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°1452 pour partie (lot C) (rue de la Serre)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à partir du 1er juillet, l'accès à la déchetterie se fera au moyen d'un badge. Un formulaire est à remplir et à renvoyer au SMECTOM qui organisera des permanences pour la remise des cartes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les espagnols d'Alhama de Aragon seront à Tournay du 22 au 25 avril. Une cérémonie sera organisée par la mairie.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 28 JUIN 2018

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 28 juin 2018, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,